



SEPARATION DES COTISATIONS SOCIALES 2011

pour les entreprises des Transports et de la Logistique

SEPARATION DES DECLARATIONS

A compter du 1^{er} appel de cotisations 2011, deux déclarations distinctes sont à effectuer :

- pour la **retraite complémentaire** (CARCEPT, CRC, CRIS), d'une part ;
- pour la **prévoyance conventionnelle et les congés de fin d'activité** (CARCEPT-Prévoyance, IPRIAC, AGECEFA-Voyageurs, FONGECFA-Transport), d'autre part.

MODIFICATION DES COORDONNEES BANCAIRES

Cette séparation des déclarations donne lieu à **deux paiements séparés**. Vous trouverez ci-dessous les précisions nécessaires à ce changement, pour vos règlements par chèque ou par virement :

1^{er} trimestre 2011 et suivants

2 DECLARATIONS DISTINCTES		R + P		R : Retraite P : Prévoyance et Congés de Fin d'Activité	
2 REGLEMENTS DISTINCTS		D&O R € + D&O P €			
N° de compte (virement)	R Banque Guichet N° de compte Clé 10107 00228 00750912530 43	P Banque Guichet N° de compte Clé 10107 00228 00850913331 16			
Libellé des chèques	R DO Retraite	P DO Prévoyance CFA			
Adresse d'envoi des chèques	R D&O Retraite Complémentaire TSA 26486 92894 Nanterre Cedex 9	P D&O Prévoyance CFA TSA 66481 92894 Nanterre Cedex 9			

Pour tous vos paiements par télévirement, notre NNE (numéro national émetteur) est inchangé : 558494.

Si vous déclarez via un logiciel de paie

Un nouveau « code groupe » est à affecter aux contrats de prévoyance conventionnelle et de congés de fin d'activité. Les contrats AGECEFA-Voyageurs et FONGECFA-Transport restent regroupés au sein de l'IPRIAC :

Ancien code groupe	Nouveau code groupe	SIRET groupe	Code institution	Nom	SIRET institution	Type	N° National Emetteur
G025	G025	511 866 642 00016	A510	CRIS	77811924800103	A	558494
G025	G025	511 866 642 00016	A150	CARCEPT	78439465200035	A	558494
G025	G025	511 866 642 00016	C017	CRC	78441088800167	C	558494
G025	H025	800 000 002 00025	0954	IPRIAC	40001330600016	PREV	558494
G025	H025	800 000 002 00025	0971	CARCEPT-Prévoyance	34885538800024	PREV	558494

Cette évolution est liée à celle des systèmes informatiques de gestion des institutions de retraite complémentaire qui migrent vers un outil commun visant à améliorer la qualité de la gestion de la retraite et de la prévoyance pour les clients de l'AGIRC-ARRCO.

D&O reste votre interlocuteur unique dans ces démarches.